

Lettre d'information été 2022



L'Espace **France Rénov'** de Evreux vous informe **gratuitement, de manière neutre et objective** sur **l'efficacité énergétique**, les énergies renouvelables et le changement climatique. Plus précisément, il vous **conseille** et vous **oriente** dans vos **projets** de rénovation énergétique.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l' Espace France Rénov' de SOLIHA Normandie Seine constitue un point d'entrée unique pour tous les parcours de rénovation sur le territoire de l'Eure (hors Seine Agglo avec la Maison de l'Habitat) pour un accès égal à l'information à tous les eurois, grâce au soutien des collectivités partenaires et de la Région Normandie.

Retrouvez notre lettre d'information, **avec plusieurs rubriques** pour ne rien manquer des actualités sur les thèmes de **l'énergie et du climat**. Bonne lecture !

Bilan de l'année 2021 :

Au cours de l'année dernière, nos conseillers ont été **sollicités 2 584 fois dans cadre d'un 1^{er} niveau d'information**, ont **réalisé 1 936 conseils personnalisés** et **165 visites à domicile** afin d'accompagner les particuliers vers une rénovation énergétique performante. Ils ont également **renseigné 448 particuliers à l'occasion des permanences locales d'informations**. Enfin sept nouvelles permanences ont été inaugurées : Quillebeuf-sur-Seine, Charleval, Thiberville, Cormeilles, Saint-George-du-Vièvre, Douains et Saint-André-de-l'Eure dans le cadre de nouveaux partenariats ou de renforcement de ceux déjà existants.



Quoi de neuf dans votre Espace France Rénov' ?

L'équipe de l'Espace France Rénov' a eu le **plaisir d'accueillir de nouveaux collaborateurs et collaboratrices** afin de renforcer l'équipe et d'aller vers de **nouvelles missions** :

- **Arthur DEPRECQ, Paul DARTIGE, Roland KAGAN** ont été positionnés sur les missions d'accompagnement des particuliers et la tenue des permanences
- **Anaïs HARD** sur les missions d'organisation et de coordination de l'équipe
- **Véronique BERTRAND** et **Annadelyne PONTY** sur les missions d'accueil et d'assistance dans leurs démarches de demande d'aides financières

Actualités réglementaires

Audit énergétique obligatoire pour la vente de passoires thermiques à partir de la rentrée :



A compter du **1^{er} avril 2023**, tout propriétaire désirant vendre son logement aura l'**obligation de réaliser un audit lorsque ce dernier sera classé F ou G** sur le DPE (Diagnostic Performance Énergétique).

Cet audit permettra notamment de proposer **aux moins deux scénarios** de rénovation :

- un en **plusieurs étapes** avec des **niveaux de classe à atteindre**
- un scénario global de rénovation en **une seule étape** qui permet une rénovation performante avec l'atteinte de l'**étiquette B minimum**

L'audit coutera, en moyenne pour une maison individuelle, entre **500 et 1 000 euros** et devra être **réalisé par un professionnel certifié et qualifié par un organisme indépendant**. Une aide [Ma Prime Rénov](#) pouvant aller jusqu'à **500 euros** pourra être mobilisée selon les revenus du propriétaire.

A noter, que l'**obligation** d'audit énergétique sera **élargie** aux logements :

- De **classe E** à partir du **1^{er} janvier 2025**
- De **classe D** à partir du **1^{er} janvier 2034**.

Plus d'informations dans le [décret](#) et dans l'[arrêté](#) publiés le **mercredi 4 mai au Journal Officiel**.

Location de passoires énergétiques interdite en 2023 pour les logements de classe G :



A compter du **1 janvier 2023**, pour les logements de la **classe F ou G** (énergie primaire), pour les **contrats conclus, renouvelés** ou **tacitement reconduits**, il **ne sera plus possible** :

- d'appliquer un **loyer supérieur** à celui du précédent locataire
- de procéder à la **révision annuelle du loyer en cours de bail**
- de proposer une **augmentation du loyer lors du renouvellement du bail**

A partir du **1^{er} janvier 2023**, tout logement sera qualifié d'**énergétiquement décent** lorsque sa **consommation** exprimée en énergie finale par m²/an **est inférieure à 450 Kwh/m²**.

Ainsi à partir de **janvier 2023**, il ne sera donc **plus possible de louer un logement ayant une forte consommation d'énergie**, logements que l'on nomme « passoires thermiques ».

Cette **interdiction** concerne uniquement les **nouveaux contrats** de location à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Il existe des aides pour aider les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux comme **Loc'Avantages**, vous retrouverez plus d'informations les concernant [ici](#).

Plus d'informations également sur les critères de performance énergétique en lien avec la décence [ici](#).

Évolution de MaPrimeRénov'



[L'arrêté du 5 juillet 2022](#), publié le 10 juillet 2022, modifiant l'arrêté du 17 novembre 2020, **est venu préciser les critères techniques obligatoires à mentionner sur les devis et factures pour un équipement de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire thermique** (correspondant au geste de travaux chauffe-eau solaire individuel) dans le cadre d'un dossier MPR.

Les **devis et factures devront préciser la nature du fluide circulant dans les capteurs** dans les conditions de pose et d'utilisation de l'équipement : les **mentions techniques** devront explicitement **préciser** s'il s'agit **d'eau, d'eau glycolée ou d'air** en utilisant ces termes. La vérification de ce critère **est entrée en vigueur ce 11 juillet 2022**.

Cette évolution concerne :

- Les chauffe-eaux thermodynamiques
- Les chauffe-eaux solaires individuel
- Les systèmes solaires combiné
- Les parties thermiques des panneaux hybrides

Plus d'informations sur les équipements éligibles à MPR sur [l'arrêté du 17 novembre 2020](#).

« NOUVEAU » Prêt avance Rénovation :



Cette évolution concerne :

- Les chauffe-eaux thermodynamiques
- Les chauffe-eaux solaires individuel
- Les systèmes solaires combiné
- Les parties thermiques des panneaux hybrides

Plus d'informations sur les équipements éligibles à MPR sur [l'arrêté du 17 novembre 2020](#).

« NOUVEAU » Prêt avance Rénovation :



Pour **soutenir la rénovation** des passoires énergétiques, le **prêt avance rénovation**

(PAR) permet un remboursement différé des travaux, lors de la vente du logement ou de sa transmission par succession. Il s'adresse aujourd'hui uniquement **aux propriétaires à revenu modeste**, il est réservé aux travaux destinés **à réduire la consommation d'énergie** (isolation, chauffage...).

Le montant de ce prêt pourra **atteindre les 30 000 euros**, il servira à **réduire le reste à charge** en complétant la part du cout non couvert par les aides.

A noter que actuellement seuls le Crédit Mutuel et la Banque Postale proposent ce prêt.

Informations complémentaires et détails [ici](#).

Quelques éco-gestes pour faire des économies

DES DÉPENSES EN PARTIE ÉVITABLES

L'EAU
CHAUDE
SANITAIRE

= Jusqu'à **20%**
de la consommation
d'énergie d'un ménage

270 €
dépensés par an

1/3
de chaleur perdue
en moyenne, soit
85€/an

Données calculées sur la base d'un prix de l'électricité à 0,1740 € le kWh en juillet 2022 (tarifs réglementés d'EDF)

À PETITS GESTES, GRANDES ÉCONOMIES !

3 SOLUTIONS POUR RÉDUIRE LA FACTURE DE 1/3

1. Les réducteurs de débit

pour consommer moins d'eau
et d'énergie (douchettes
économes, mousseurs...).

▶ **40 €/an d'économies
en moyenne**

2. Une jaquette isolante

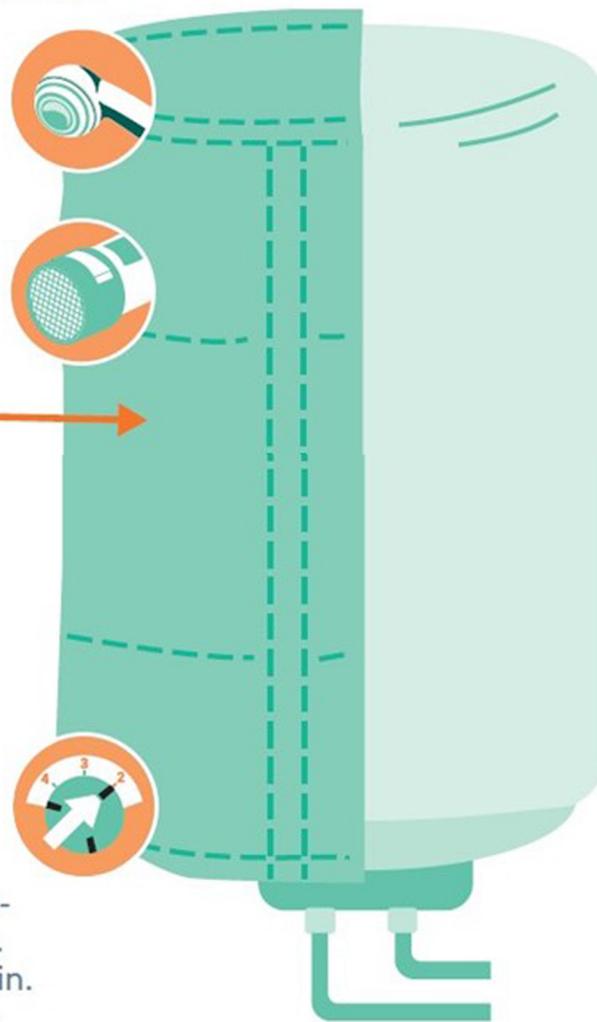
pour limiter les déperditions
de chaleur.

▶ **21 €/an d'économies
en moyenne**

3. Régler son thermostat à 50/55 °C

pour réduire la facture, tout en
limitant les risques de brûlure, le
développement de bactéries patho-
gènes et l'accumulation de calcaire.
Faire intervenir un plombier si besoin.

▶ **31 €/an d'économies en moyenne**



Source : [Infographie ADEME](#)

Quelques idées de sorties pour nous retrouver :

- Rendez-vous durables à Perriers sur Andelle le 25 septembre 2022
- Forum accès aux droits à Bernay le 5 octobre 2022
- Salon du développement durable le 8 et 9 octobre 2022
- Forum accès aux droits à Bernay le 5 octobre 2022
- Salon du développement durable le 8 et 9 octobre 2022
- Fête de la science à Evreux le 15 et 16 octobre 2022

Nos permanences :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
NORMANDIE SEINE

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS*

Un service public de conseils neutres, gratuits et indépendants sur les travaux de rénovation énergétique.

*pas de permanences en aout

<p>CHARLEVAL, 1^{er} jeudi du mois de 14h à 16h</p> <p>LE NEUBOURG, A partir de septembre 2^{ème} jeudi du mois De 10h à 12h</p> <p>SAINTE-ANDRÉ-DE-L'EURE, 3^{ème} mardi du mois De 14h à 16h</p>	<p>Lyons Andelle Commune de commune</p> <p>PAYS DE CONCHES</p> <p>CONCHES-EN-OUCHE 1^{er} mercredi du mois De 14h à 16h</p> <p>ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE</p>	<p>QUILLEBEUF-SUR-SEINE, 3^{ème} mercredi des mois impairs de 10h à 12h</p> <p>PONT-AUDEMER, 3^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h</p> <p>BEUZEVILLE, 3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h</p> <p>GISORS, 1^{er} jeudi des mois pairs de 10h à 12h</p>	<p>ROUTOT, 3^{ème} mercredi des mois pairs de 10h à 12h</p> <p>MONTFORT-SUR-RISLE, 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h</p> <p>ETREPAGNY, 1^{er} lundi des mois impairs de 14h à 16h</p> <p>GRAND-BOURGHEROULDE, 2^{ème} mercredi du mois de 9h à 16h</p> <p>CORMELLES, 1^{er} vendredi des mois de février/mai/septembre/ novembre de 10h à 12h</p>
<p>Seine Normandie AGGLOMÉRATION</p> <p>VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON, 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h</p> <p>BRETEUIL, 2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h</p> <p>LA BARRE-EN-OUCHE, 1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h</p>	<p>DOUAINS, 4^{ème} jeudi des mois de 14h à 16h</p> <p>RUGLES, 1^{er} mercredi du mois de 10h à 12h</p> <p>MESNILS-SUR-ITON, 2^{ème} mardi du mois de 14h à 16h</p> <p>BERNAY, 3^{ème} lundi du mois de 10h à 12h</p> <p>LA TRINITÉ-DE-RÉVILLE, 4^{ème} mercredi du mois de 10h à 12h</p>	<p>ESPACE CONSEIL</p> <p>France Rénov' Le service public pour mieux rénover son habitat</p> <p>Communité de Communes Roumois Seine</p> <p>lpa Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge</p>	<p>THIBERVILLE, 1^{er} lundi des mois de janvier/avril/juillet/octobre de 10h à 12h</p> <p>SAINT-GEORGES-DU-VIEVRE, 4^{ème} mercredi des mois de mars/juin/septembre/décembre de 10h à 12h</p>

Espace Conseil France Rénov'

Nos coordonnées :

20, rue Joséphine - CS 30734
27 007 EVREUX CEDEX

Téléphone : 02.32.39.89.99

Mail : france-renov27@solihha.fr

Nos partenaires :

